



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le **06 AVR. 2021**

Affaire suivie par : Pascal ROBVEILLE
Chef du B.P.A.
Tél : 02 43 39 71 22
Mél : pascal.robveille@sarthe.gouv.fr

Madame la Conseillère départementale,

Monsieur le Conseiller départemental,

Par courrier daté du 4 mars 2021, vous m'avez fait part de votre inquiétude concernant un projet d'extension des horaires d'utilisation du circuit Bugatti à l'occasion du renouvellement de l'homologation pour quatre ans de ce dernier.

Dans l'immédiat, l'arrêté d'homologation du circuit a été reconduit pour 4 ans, le 17 mars 2021, sur la base des dispositions précédemment en vigueur.

Par ailleurs, au cours de la réunion annuelle du 18 février 2021 consacrée au bilan acoustique du circuit Bugatti, l'Automobile Club de l'Ouest a fait part, aux associations de riverains et au représentant de la mairie d'Arnage, d'un projet visant à étendre les horaires d'utilisation du circuit.

Ce projet est notamment lié à une demande des organisateurs de séminaires d'entreprises sur le circuit qui souhaitent proposer à leurs clients des tours de piste sur les créneaux horaires 12h-14h et 17h-19H.

Ces tours de piste se feraient à bord de véhicules dont l'impact sonore est très limité (véhicules électriques, à hydrogène ou s'agissant de véhicules thermiques, de véhicules homologués pour la route). L'A.C.O. souhaite que des tests acoustiques préliminaires soient effectués avant de m'adresser une demande officielle de modification de l'arrêté préfectoral d'homologation du 17 mars 2021.

Il a donc été proposé aux membres des associations de riverains de procéder à un essai de roulage avec un contrôle, au domicile des présidents d'associations, des émergences sonores que pourrait créer cette nouvelle activité.

Le projet de l'A.C.O. n'a pas soulevé l'hostilité des associations qui attendent la réalisation de ce test avant de se prononcer.

Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME
Conseillère départementale
M. Christophe COUNIL
Conseiller départemental

Hôtel du Département
Place Aristide Briand
72072 LE MANS CEDEX 9

L'extension des horaires d'utilisation du circuit Bugatti ne pourra être envisagée qu'à l'issue des différentes consultations avec les riverains et les maires concernés.

De plus, si ce projet venait à se concrétiser, la modification de l'arrêté d'homologation du circuit Bugatti du 17 mars dernier nécessitera également de recueillir préalablement l'accord de la commission nationale d'examen des circuits de vitesse du ministère de l'Intérieur.

Je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère départementale, Monsieur le Conseiller départemental, l'assurance de ma considération distinguée.

~~LE PRÉFET
Pour le Préfet,
Le directeur de cabinet,~~

Jean-Bernard ICHÉ